

Ajout d'usages et modifications aux normes d'implantation au nord de la rue Cyrille-Duquet

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22624Cc, R.C.A.2V.Q.326.

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure (ou période)

18 mai 2022, à 19 h

Lieu

Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel des commentaires émis par des citoyens dans le cadre de la consultation écrite.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Saint-Sauveur

Description du projet et principales modifications

Le projet concerne la zone 22624Cc, située au nord de la rue Cyrille-Duquet, approximativement au sud des rues Semple et Lavoisier et à l'est de la rue Jacquard.

Alors que des propriétaires de ce secteur éprouvent des difficultés à louer leurs locaux commerciaux, les requérants demandent une ouverture concernant les usages permis à la grille de spécifications de zonage afin de permettre les groupes *d'usages C40 générateur d'entreposage, I2 industrie artisanale et I3 industrie générale*.

En plus de diversifier la vocation de ce secteur, il s'agit également d'une opportunité de modifier certaines normes d'implantation, afin d'atteindre notamment des objectifs de rénovation immobilière.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?idprojet=313>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Ezmie Bouchard
- M^{me} Myriam Nickner Hudon
- M^{me} Marilyn Wellman
- M. Xavier Mercier Méthé
- M. Frédéric Paquet
- M. Sylvain Simoneau

Conseillers municipaux

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch/Saint-Sauveur

Personne-ressource

- Mme Éliana Vivéro, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

17 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 10 citoyens.

Recommandation du conseil de quartier

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	N/A	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

À cause d'un problème technique relié à l'enregistrement de la rencontre, les commentaires des citoyens et des membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont issus d'extraits du procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2022. Ainsi :

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules a recommandé à l'unanimité au conseil d'arrondissement l'adoption des modifications. Il a par ailleurs exprimé à la Ville ses préoccupations concernant le transport en commun et l'accès à vélo dans le parc industriel Jean-Talon.

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est également sensible à ces préoccupations de transport en commun et de mobilité active. Il fait également valoir qu'il n'existe pas de planification d'ensemble dans le secteur. Les modifications sont présentées et adoptées à la pièce, sans vision d'ensemble.

Le conseil est toujours en attente de la [Vision d'aménagement du secteur Charest Ouest](#) qui devait faire suite à la consultation publique tenue en 2019 sur ce sujet.

Une administratrice s'étonne que la consultation publique écrite se termine le 18 mai étant donné que le conseil de quartier n'a été informé qu'aujourd'hui, le 18 mai, des modifications demandées. Mme Mauger indique que la période de consultation écrite

prévue par la Politique de participation publique correspond aux 7 jours qui suivent la séance de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai.

Les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes présentes s'expriment sur différents autres aspects de la demande de modifications : le pourcentage d'occupation au sol, la hauteur des immeubles, la marge et le stationnement avant, les espaces verts, les projets de liens cyclables, les types d'entreposage, la présence de serres ou de panneaux solaires sur les toitures, les toits blancs pour lutter contre les îlots de chaleur, l'accessibilité des lieux pour la main-d'œuvre, la desserte de transport en commun, l'absence de trottoirs, l'accessibilité universelle et le stationnement.

Pour plus de détails concernant ces sujets, on peut consulter le rapport de la demande d'opinion qui sera disponible sur la fiche de participation citoyenne consacrée au projet (fiche 313).

Opinion du conseil de quartier

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur du projet; l'option B correspondant au statu quo ou au rejet de la demande et finalement l'option C, correspondant à une acceptation conditionnelle à des réserves émises par le conseil de quartier. Les membres du conseil peuvent se prononcer individuellement en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option retenue.

Le conseil se prononce pour l'option A, en faveur des modifications. Une résolution sera toutefois prise à la prochaine assemblée ordinaire pour faire part à la Ville des préoccupations du conseil relativement à la vision d'ensemble et à la mobilité active dans le secteur.

Nombre d'interventions

Étant donné le problème technique relié à l'enregistrement, il est impossible de relever le nombre d'interventions.

Réalisation du rapport

Date

26 mai 2022

Rédigé par

Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques,

Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Myriam Nickner Hudon

Mme Myriam Nickner-Hudon, présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur.